

A Nantes, le 25 février 2019



COLLEGE Rosa Parks
91 Bd P. de Coubertin
44100 – NANTES

Tél. : 02.40.94.29.50

Fax : 02.40.59.72.58

@ : ce.0440309x@ac-nantes.fr

Site : <http://clg-rparks-nantes.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

Equipe de direction :

M. Chollet, Principal

M. Jannière, principal adjoint

M. Blouin, gestionnaire

Secrétariat :

Le Principal

Aux

Ecoles Primaires Publiques et Privées

Collèges Publics et Privés

Objet : Sélection d'admission en Section Sportive Rugby 2019-2020 au collège Rosa Parks de Nantes

Madame, Monsieur,

Le collège Rosa Parks ouvrira à la rentrée de septembre 2019, **une section sportive rugby mixte, ouverte aux filles et garçons de la 6^e à la 3^e.**

A cette occasion nous organisons **le 21 mars 2019 à 17h30** une réunion d'information au collège Rosa Parks. Nous vous remettons alors le dossier de candidature.

Nous vous indiquons déjà le calendrier :

Le **4 avril** date butoir pour déposer les dossiers de candidature.

Le **5 avril** Communication auprès des candidats retenus pour « passer » les tests.

Les 24 et 25 avril, tests de sélection (test sportif + entretien des candidats) :

- Le **24 avril** au gymnase P. de Coubertin pour les élèves né.e.s en 2007 et 2008
- Le **25 avril** au stade nantais pour les élèves né.e.s en 2005 et 2006

A l'issue des sélections, qui s'appuient sur les tests sportifs et les résultats scolaires, les élèves et les familles seront informés de leur positionnement. Cette liste sera transmise à l'Inspection Académique qui décidera et prononcera les affectations au mois de juin 2019.

Si un élève est intéressé, il doit imprimer et remplir la fiche mise en ligne sur le site du stade nantais (<https://www.stadenantais.fr/>) ou sur le site du collège Rosa Parks (<https://clg-rparks-nantes.loire-atlantique.e-lyco.fr/>). Ce document est à rapporter au collège Rosa Parks à l'attention de M. le Principal, en joignant une photocopie des 2 derniers bulletins ainsi qu'une photo d'identité avant **le jeudi 4 Avril 2019, délai de rigueur.**

Les familles qui ne dépendent pas du secteur du collège Rosa Parks (écoles primaires et collèges) doivent impérativement, prendre contact auprès du directeur/directrice de l'école primaire (pour une entrée en 6^e) ou du /de la Principal(e) du collège (pour une entrée en 5^e, 4^e, 3^e) afin de **demande l'imprimé de dérogation** (⚠ ne pas omettre de mettre le motif « section sportive rugby » sur le document).

L'établissement d'origine se chargera d'envoyer les demandes de dérogation à l'Inspection Académique de Nantes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal

M. CHOLLET

